

Direction Générale
des Services

Bureau de l'Assemblée

COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL

en date du 26 janvier 2026

CERTIFICAT d'AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que la délibération suivante :

Routes et Mobilités (M. MAGNE)

23) Déclassement du Domaine public routier départemental. Route départementale n° 704 - Commune de HAUTEFORT. - *Adoptée à l'unanimité*

est mise en ligne sur le site du Conseil départemental
à compter du 29/01/26
conformément à l'Ordonnance du 7 octobre 2021

Fait à Périgueux, le 29 janvier 2026

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services,

S. FOURNIER